



## PARRAINAGE CIVIL

### REMARQUE :

Le parrainage civil n'a pas de valeur légale et ne lie pas les marraines et parrains par un lien contractuel. L'engagement qu'ils prennent de suppléer les parents, en cas de défaillance ou de disparition, est symbolique. Il s'agit toutefois d'un engagement moral fort vis-à-vis du ou de la filleul(le).

DATE DU PARRAINAGE CIVIL : ...../...../.....

*Note : Les parrainages civils à la Mairie de Venneçy se font en semaine (du lundi au vendredi), à 10 heures. Merci de définir une date avec le secrétariat de la Mairie.*

### DOCUMENTS À FOURNIR :

- Copie du livret de famille ou/et copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- Copie de la CNI<sup>1</sup> des deux parents
- Copie de la CNI de la Marraine
- Copie de la CNI du Parrain
- Justificatif de domicile des parents
- Fiche de renseignement complété (ci-contre)

---

<sup>1</sup> CNI = Carte Nationale d'identité



## FICHE DE RENSEIGNEMENT

### ENFANT

Sexe :     Féminin     Masculin

Nom : .....

Prénom(s) : .....

Date et lieu de naissance : .....

### PARENTS

*Mère*

Nom de jeune fille : .....

Prénom(s) : .....

Domicile : .....

Numéro de téléphone : .....

*Père*

Nom : .....

Prénom(s) : .....

Domicile : .....

Numéro de téléphone : .....

### PARRAINS

*Marraine*

Nom de jeune fille : .....

Prénom(s) : .....

Domicile : .....

*Parrain*

Nom : .....

Prénom(s) : .....

Domicile : .....